

Les membres du conseil municipal, convoqués le 28 avril 2006 par Daniel MANDON, maire, se sont réunis en séance à 21 h 00.

Absents excusés:

- Michel TEYSSIER pouvoir à Jean Paul BERTAIL
- Danielle LECOQ pouvoir à Monique VIGOUROUX
- Annick TROUILLET pouvoir à Denise GAMET
- Sébastien QUIBLIER pouvoir à Louis BONNEFOY
- Andrée CHALAND
- Yvette ROCHETTE

## URBANISME

### \* DROIT DE PREEMPTION URBAIN:

Une déclaration d'intention d'aliéner relative au tènement immobilier de la Société FIMA a été déposée en mairie par l'étude notariale de DUNIERES, le 23 mars 2006. Les bâtiments seraient vendus en l'état au prix de 380000 Euros. Or, les coûts de réhabilitation de ce site, « désamiantage » des toitures, démolition des silos et cheminées, suppression du transformateur en pyralène sont évalués à environ 300000 Euros H.T.

La communauté de communes qui ne dispose pas du droit de préemption ne s'engagera pas financièrement sur ce dossier. Compte tenu des coûts de réhabilitation du site et des demandes des entreprises locales, le conseil municipal décide donc d'exercer son droit de préemption au prix de 90 000 Euros. La société FIMA pourrait refuser cette proposition si l'acquéreur pressenti confirmait sa proposition de rachat.

### \* ETUDE PRELIMINAIRE A L'AMENAGEMENT DE LA RESERVE FONCIERE COMMUNALE:

En 2001, la commune avait acheté au prix de 246205 Euros une réserve foncière de 19010 m<sup>2</sup> afin de maîtriser son urbanisation. Aujourd'hui, de nombreux jeunes foyers résidant sur la commune souhaiteraient devenir propriétaire de leur habitation. Le conseil municipal décide donc de confier à un architecte urbaniste une mission d'étude afin de réfléchir à différents scénarios d'aménagement.

Cette mission est attribuée au cabinet BUFFARD, soit un coût de 4000 Euros H.T pour un diagnostic et deux scénarios.

## AFFAIRES SCOLAIRES

Le montant de la participation des communes de résidence aux dépenses de fonctionnement de l'école de l'Etang a été fixé à 817 Euros (classes **primaires et maternelles**) pour l'année scolaire 2005/2006.

Le montant de la participation aux dépenses de fonctionnement de l'école **primaire** privée pour les communes de résidence ne disposant pas d'une école publique a été fixé à 445 Euros. Les enfants inscrits en maternelle ne sont pas comptabilisés pour l'évaluation et la comptabilisation de cette participation.

## VOIRIE 2006

Le programme des travaux proposé par la commission municipale prévoit, d'une part, le renforcement de plusieurs voies communales, d'autre part, le revêtement de plusieurs sections de chemins qui n'étaient pas goudronnées jusqu'à présent afin d'améliorer la desserte et faciliter le déneigement.

Le coût du programme a été évalué à **229177** Euros **H.T.** par les services techniques:

• chemins de la Digoynière et La République 250 ML.....	13 275,00
• chemin de la Palle 300 ML.....	12950,00
• chemins de Tissot et du Pré Farost 620 ML.....	26 600,00
• chemin de la Jacques 200 ML.....	10900,00
• chemin de Faucon au Vernay 560 ML.....	24100,00
• chemin du Sapt 180 ML.....	9550,00
• chemin du Crozet 400 ML.....	11800,00
• route des Buissons à la Rousse 750 ML.....	19800,00
• route de Créméat –accès lotissement- partie publique.....	3252,50
• route du Violet 660 ML.....	15325,00
• route de Marthézet 765 ML.....	19800,00
• rue des Combettes 220 ML.....	7075,00
• route des Chomeys 1400 ML.....	43675,00
• route de la Condamine 400 ML.....	11075,00
<b>TOTAL HT .....</b>	<b>229177,50</b>

Ce programme a été approuvé par l'assemblée qui a autorisé le maire à signer un marché selon la procédure des marchés négociés.

## SERVICES DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

### ▪ **RAPPORT ANNUEL 2005:**

Le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable et d'assainissement est adopté par le conseil municipal. Ce rapport ainsi que le bilan annuel de fonctionnement de la station d'épuration est à la disposition du public auprès du secrétariat de mairie.

### ▪ **TARIFS 2006/2007:**

Les tarifs votés par le conseil municipal et applicables au 1<sup>er</sup> juillet 2006 sont les suivants:

#### Eau:

- consommation de 0 à 500 m3 .....0.88 Euros le m3
- consommation de 500 à 6000 m3 .....0.67 Euros le m3
- la part fixe demeure inchangée

#### Assainissement:

- taxe d'assainissement.....0.75 Euros le m3
- la part fixe demeure inchangée

Sur les cinq dernières années, l'évolution annuelle moyenne d'une facture s'élève à 1.45 % pour le prix de l'eau et à 3.92 % pour le prix de l'assainissement.

### ▪ **PROJET D'INTERCONNEXION AVEC LE SYNDICAT DES EAUX DE LA SEMENE:**

Les réunions de travail avec le syndicat des eaux de la Semène, les communes de St-Romain-Les-Atheux, Marlhes avec le concours des services du Conseil Général et de la D.D.A.F. se sont poursuivies afin de mettre au point les conversations qui doivent régler les modalités techniques administratives et financières de la fourniture d'eau potable entre les différentes collectivités concernées.

Parallèlement une étude de sol sur l'emplacement du futur réservoir et un levé topographique de la future canalisation ont été commandés respectivement pour un coût de 1.695 Euros et 4.020 Euros.

## AFFAIRES JURIDIQUES

### \* **CHEMIN DE CLERMONDON:**

La Cour d'Appel de Lyon avait confirmé le 13 février 2006 le jugement du Tribunal d'Instance de Saint-Etienne en faveur de la commune, en reconnaissant la qualification du chemin rural de Clermondon.

Or, un recours a été déposé par la partie adverse devant la Cour de Cassation le 13 avril 2006. Le conseil municipal autorise donc le maire à poursuivre la défense de la commune dans ce dossier

**\* TERRAIN DE GAILLARD:**

Le Tribunal Administratif de Lyon a annulé la décision implicite du maire rejetant la demande présentée par un particulier tendant à la mise en œuvre de la procédure de modification du plan d'occupation des sols afin de rendre son terrain constructible.

Considérant, d'une part, que les dispositions de la **charte du Parc Naturel Régional du Pilat** sur la protection des espaces agricoles et naturels contre une urbanisation diffuse s'imposent à notre commune, d'autre part qu'une **révision** du plan d'occupation des sols et non une simple **modification** est nécessaire quand elle entraînerait la réduction d'une zone agricole, le conseil municipal décide de faire appel de cette décision et donne délégation au maire pour défendre la commune.

## **EQUIPEMENTS PUBLICS**

Le conseil municipal approuve la construction de trois caveaux au cimetière 9.000 Euros T.T.C pour rendre service aux familles en cas de deuil. Par ailleurs, après concertation avec le bureau de l'association «la Boule Montagnarde» , le projet de réfection des clôtures et murets des jeux de boules 7.500 Euros H.T. est adopté ainsi que le remplacement du matériel pour les fêtes associatives soit cinquante tables et cent bancs 4.600 Euros H.T.

## **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES**

La convention de mise à disposition à mi-temps d'un agent pour la gestion de l'Office du Tourisme du Haut-Pilat est approuvée.

## **QUESTIONS DIVERSES**

**Barrage des Plats:**

Le maire donne le compte rendu de la réunion à laquelle il a participé avec le Ministre délégué à l'aménagement du territoire, les parlementaires de la Loire et de la Haute Loire, le Préfet et le président du Syndicat des Eaux de la Semène en vue de la recherche de financement pour la consolidation du mur du barrage de la ville de Firminy.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 22 h 30.